

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)

SEANCE DU MARDI 30 JUIN 2026

N° DE LA DELIBERATION : 2026038

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAINE, Maire.

Présents : Buchon Chris, Chazeau Christelle, Croxo Stéphanie, Hillion Françoise, Lafont Eric, Laine Jean-Michel, Machet Thierry, Mansour Soufiane, Parmier Christine, Recht Caroline, Sauvayre Jean-Luc, Sensen Karine

Absents : Bergogne Romain (procuration à Buchon Chris), Ollier Candice (procuration à Lafont Eric), Munoz-Garcia Lucas (procuration à Laine Jean-Michel)

A été nommée secrétaire : Christine PARMIER

NOMBRES DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à cette délibération : 15

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 030-213001092-20260630-DE2026038-DE

Date de la convocation : 19/06/2026

Date d'affichage : 22/06/2026

Objet de la délibération : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal d'Euzet,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour des raisons de service il serait nécessaire de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Délibération annulant les coupes de bois prévues en 2026 par l'ONF.

Le nouvel ordre du jour est donc le suivant :

- Validation par délibération de la convention CLARA (gestion des chats libres),
- Validation d'un contrat de prêt à usage par délibération avec Mr Alexandre Ori pour l'accès et la gestion d'un champ de lavandes sur la parcelle communale A159,
- Validation d'une convention de mise à disposition d'un local communal avec WIFI au SIRP Les Calandrelles par délibération,
- Validation du règlement du cimetière par délibération,
- Facturation électronique des ventes de bois, position de la commune par délibération,
- Choix du mode d'exploitation de la licence IV communale par délibération (poursuite de la signature d'un contrat administratif avec l'association La Diane),
- Désignation des membres de la commission électorale,
- Point sur la gestion du repas du 14 juillet 2026,
- Délibération annulant les coupes de bois prévues en 2026 par l'ONF.

- DIVERS.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Le Conseil Municipal,

BERGOGNE Romain		MANSOUR Soufiane	
BUCHON Chris		MUNOZ-GARCIA Lucas	
CHAZEAU Christelle		OLLIER Candice	
CROXO Stéphanie		PARMIER Christine	
HILLION Françoise		RECHT Caroline	
LAFONT Eric		SAUVAYRE Jean-Luc	
LAINÉ Jean-Michel Maire		SENSEN Karine	
MACHET Thierry			

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.